

PIECES A FOURNIR

Lors de la première inscription il faut fournir les documents suivants dûment remplis:

- Fiche d'inscription
- Autorisations
- Fiche sanitaire
- Dernier avis d'imposition ou le n° d'allocataire pour les ayants droits

→ Pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 900 euros le n° d'allocataire est obligatoire.

→ Si vous ne souhaitez pas nous communiquer votre avis d'imposition, nous vous demandons de bien vouloir remplir une attestation confirmant que vous payerez la somme journalière maximum et nous la retourner avec le dossier.

Tarifs : le tarif est calculé en fonction du **quotient familial**.

Calcul du quotient familial: Revenus du foyer avant abattement / 12 / Nombre de parts fiscales = Q F

Quotient de :	0 à 300	301 à 600	601 à 900	901 à 1200	1201 à 1500	A partir de 1501
journée	3,5	5,6	8	13	15	17
Demi-journée avec repas	2,75	3,8	5	7,5	8,5	9,5
Demi-journée sans repas	0,75	1,8	3	5,5	6,5	7,5

Ce tarif comprend la collation du matin, le repas, le goûter, les activités et les sorties.

Fonctionnement et horaires se référer a la page 2 du règlement intérieur.

POUR TOUTE INSCRIPTION LE DOSSIER COMPLET EST OBLIGATOIRE

La direction se réserve le droit de refuser un enfant, qui arriverait sur la structure sans avoir été inscrit auparavant.

MERCREDIS hors période de vacances scolaires

- Annuelles ou ponctuelles, elles se font 8 jours minimum avant la date choisie par les parents, dans la mesure des places disponibles.
- Une facture vous sera remise chaque début de mois, afin de pouvoir effectuer le règlement du mois en cours.



A noter: Pour les mercredis, si vous souhaitez annuler une inscription, merci de le faire au plus tard huit jours avant la date effective. **Toute inscription non annulée dans ce délai sera facturée.**

VACANCES SCOLAIRES

Toutes les dates d'inscriptions seront sur Internet dès la rentrée scolaire.

- Pour les **petites vacances scolaires**, les inscriptions débutent 3 semaines avant le premier jour des vacances.
Clôture des inscriptions : 1 semaine avant le premier jour des vacances (vendredi midi).
- Pour les **grandes vacances scolaires**, les inscriptions débutent 1 mois et demi avant le premier jour des vacances.
Clôture des inscriptions : 2 semaines avant le premier jour des vacances (vendredi midi).
- Toute annulation ou modification doit être effectuée au plus tard 8 jours après la date d'inscription. **Dépassé ce délai l'inscription sera définitive et facturée.**
- Tous les inscriptions non réglées avant le jour de la clôture des inscriptions **seront annulées et facturées.**